



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 24 juin 2025

• Conseillers élus : 79 • En exercice : 79

• Présents : 56

M. Salvatore COSCARELLA, Président
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETY, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
MM. KONIECZNY, HEMMER, MAYOT, Mmes NICOLAS, PILARD, BUSDON, Anna VECCHIO, MM. THISSE, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, MARET, GROSS, SIMON,
M. BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. ZOR, Mme TRIDEMY, M. MALGLAIVE, Mme CORDIER, MM. LALLOUETTE, LANG, STINCO, Mmes LUDMANN, GUERRIERO, M. MICK,
Mme WOHNER, MM. MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, SPIR, BECKER-BARDELMANN, M. LAUER, Mmes KLEIN-MORAWSKI, GUERIN, M. GAUDIG,
Mme EISENBARTH-BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, HERBIVO, GAILLOT, PIERSON, TOURSCHER.

• Absents représentés par leurs suppléants : 2

M. Jean DELLES, Conseiller Communautaire et Maire de Bistroff représenté par M. Jean-Marie HEMMER, Suppléant ;
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire et Maire d'Erstroff représenté par Mme Anna VECCHIO, Suppléante ;

• Absents ayant donné procuration à des membres présents : 8

M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling à Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à Mme Gabrielle PILARD, Conseillère Communautaire de Carling ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président et Maire d'Altville ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange ;
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Myrma BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président et Maire de L'Hôpital ;
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire et Maire de Viller à M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller Communautaire et Maire d'Harprich ;

• Absents excusés : 4

Mme Stéphanie LATTI, Conseillère Communautaire de Folschviller ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire et Maire de Gréning ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;

• Absents non excusés : 11

M. Guy BORN, Conseiller Communautaire et Maire de Bérig-Vintrange ;
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding ;
M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire et Maire de Boustroff ;
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire et Maire de Eincheville ;
M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire de Folschviller ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff ;
M. Fabrice MAJEWSKI, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire et Maire de Petit-Tenquin ;
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Valentine BORRACCIA, Conseillère Communautaire de St Avold.

Point n° 12

OBJET : Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) – Adoption.

Rapporteur : Mme Suzanne BUSDON, Conseillère Communautaire

La loi N°2015 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte impose aux EPCI de plus de 20 000 habitants d'élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Le PCAET est une démarche qui est à la fois stratégique et opérationnelle et qui a pour objet de décliner à l'échelle locale une stratégie de lutte face au dérèglement climatique. Il définit des objectifs, un programme d'actions et coordonne l'implication des acteurs autour des thématiques de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la sobriété énergétique ; la qualité de l'air et la réduction des polluants atmosphériques, le développement des énergies renouvelables et l'adaptation du territoire au changement climatique.

Conformément à l'article R229-51 du code de l'environnement le PCAET comprend 4 volets :

- le **diagnostic** où sont rappelés le cadre réglementaire et le contexte ;
- la **stratégie territoriale** qui présente les enjeux, les orientations et les objectifs du territoire ;
- la brochure présentant le **plan d'actions** ;
- ainsi que les éléments relatifs au **dispositif et suivi d'évaluation** ;

Il est soumis à **évaluation environnementale stratégique** indiquant les éventuels impacts et les choix retenus au regard des enjeux identifiés.

Le projet du PCAET a été présenté en COPIL le 22.04.2024 puis soumis au vote du Conseil Communautaire en date du 6.06.2024 - Point n°13.

Conformément à l'article R 229-54 du code de l'environnement, le projet de PCAET a été transmis aux institutionnels à savoir le Préfet de la région Grand Est, le Président de la Région Grand Est, ainsi qu'à l'autorité environnementale. Ceux-ci ont rendu leurs avis en date du 12.09.2024 pour les avis conjoints et en date du 02.10.2024 pour la MRAe.

Au regard des avis des autorités, des compléments d'information et de données ont été apportés au projet. De plus, une présentation des fiches actions sous la forme d'une brochure a été réalisée en interne.

Les élus membres du COPIL PCAET ont validé le projet modifié en date du 6.12.2024.

Les avis des institutionnels reçus ont été joints au projet PCAET et portés à connaissance du public au cours d'une mise à disposition par voie électronique du 22.04.2025 au 14.06 2025 inclus.

Considérant que lorsque l'EPCI adopte son PCAET, il devient coordonnateur de la transition énergétique et qu'à ce titre, il anime et coordonne des actions dans le domaine de l'énergie en cohérence avec les objectifs du PCAET,

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire :

1. D'adopter le Plan Climat Air Energie Territorial, constitué du diagnostic territorial, de la stratégie, du plan d'actions et de son évaluation environnementale, tels qu'annexés à la présente délibération ;
2. D'approuver la synthèse de la consultation du public et les motifs de la décision, tels qu'annexés à la présente délibération ;
3. D'autoriser M. le Président, ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à effectuer toutes les démarches s'y rapportant ;
4. D'indiquer que le PCAET fait l'objet d'un suivi continu et d'une évaluation à mi-parcours ainsi que d'un bilan final au terme des 6 ans et de prévoir le cas échéant les crédits budgétaires correspondant aux exercices budgétaires.

- PJ : - Rapport résumé non technique.*
- *Rapport diagnostic et état initial fusionné*
 - *Rapport stratégie*
 - *Rapport environnemental*
 - *Plaquette - plan d'actions*
 - *Mémoires des réponses aux autorités*
 - *Synthèse de la consultation publique*

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Ont voté contre : Mme Marielle NICOLAS (Carling) et son Mandant M. Gaston ADIER (Carling), Mme Gabrielle PILARD (Carling) et son Mandant M. Kurt SCHIRLE (Carling)

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 30 juin 2025

Le Président,

S. COSCARELLA

